



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/07/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 08/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-07-98

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCMG AU SEIN DE LA COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la CCMG au sein de la Commission régionale consultative du Fonds pour le développement de la vie associative ;

Madame la Présidente expose :

Pour donner suite à l'installation des conseillers communautaire, il convient de délibérer afin de désigner les représentants de la CCMG au sein des organismes extérieurs.

Il est rappelé aux conseillers communautaires que la Commission Régionale Consultative du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) a pour objectif de contribuer au développement des associations par l'attribution de concours financiers au profit des bénévoles,

des élus responsables d'activité et aussi de soutenir le lancement de nouvelles activités innovantes.

Les membres qui représenteront l'association des maires au sein de cette commission, deux titulaires et deux suppléants, sont désignés par l'association départementale des maires de Guadeloupe sur candidature des EPCI puis nommés par arrêté préfectoral.

Il revient au conseil communautaire de désigner un candidat parmi ses conseillers.

Par courrier du 21 mai 2026, la CCMG a été sollicité afin de désigner son candidat pour siéger au sein de cette commission comme représentant de l'association régionale des maires de Guadeloupe. Cette association désignera deux titulaires et deux suppléants afin de siéger à cette commission.

Il est proposé de désigner M. Francky RODOMOND, 4^{ème} Vice-Président, comme représentant de la CCMG au sein cette instance.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la désignation de M. Francky RODOMOND, 4^{ème} Vice-Président, en qualité de représentant de la CCMG au sein de la Commission régionale consultative du Fonds pour le développement de la vie associative.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

20 JUL. 2026

20 JUL. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr